

Initiatives ministérielles

J'appuie l'amendement parce que le mode de nomination proposé dans le projet de loi relève de la manière autocratique de fonctionner des conservateurs, qui déçoit tant de gens. Beaucoup de gens sont amers, désenchantés, devant la façon dont le gouvernement se conduit.

La raison est que ces nominations sont plutôt décidées aux échelons supérieurs, qu'elles prennent un caractère politique et n'assurent pas la représentation de la base. Dans bien des cas, les personnes nommées ne connaissent pas très bien les organismes où elles sont censées travailler ni les questions qu'elles sont censées régler.

Je me rappelle que dans un article récent qui ne remonte qu'à une semaine ou quelques semaines, le *Ottawa Citizen* faisait état de 108 nominations marquées de favoritisme que le gouvernement du Canada a faites le même jour. Une vérification des états de service de ces personnes a révélé que certaines étaient reliées de loin avec l'organisme ou qu'elles étaient nommées à nouveau là où elles se trouvaient auparavant. Un grand nombre d'entre elles étaient simplement des valets de parti qui n'étaient vraiment pas les mieux désignés pour défendre les intérêts des citoyens ou, comme dans le cas présent, les groupes ethniques ou linguistiques que la loi sur les langues patrimoniales vise à aider.

• (1310)

Il est plus que temps que nous inscrivions dans la loi une nouvelle façon de nommer ces personnes, et ce qu'il faut, c'est les rendre comptables envers les groupes d'où elles sont issues et de les choisir au sein de ces groupes d'où elles sont issues et ceux où elles travaillent. Je crois que si nous voulons redonner de la crédibilité au gouvernement, il faudrait songer à ce mode de nomination qui partirait de la base. Si nous voulons restaurer la confiance dans le gouvernement et dans les institutions comme celle que nous créons ici, l'Institut des langues patrimoniales, nous devrions vraiment mettre en place dans la loi une structure et un processus permettant de nommer les membres du conseil d'administration en les recrutant au sein des organismes représentatifs, des organismes qu'ils seront appelés à servir, au lieu d'y nommer les directeurs de campagne de la dernière campagne électorale conservatrice ou la femme ou le mari d'anciens députés conservateurs, comme nous l'avons vu dans cet article paru dans le *Citizen* il y a quelques semaines. Nommons-y des gens qui connaissent vraiment le domaine dans lequel ils travaillent. Nommons-y des gens qui comprennent et connaissent vraiment les gens qu'ils sont appelés à servir.

Je pense que le processus suggéré par ma collègue de Vancouver-Est va vraiment permettre de réaliser ce vœu. Si nous adoptons cet amendement et le processus suggéré, je pense que nous aurons un institut dont nous pourrions tous être fiers, y compris ceux qui en seront les bénéficiaires, car ils lui feront confiance et auront aussi le sentiment d'y avoir des intérêts.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion n° 2 est rejetée.)

L'hon. Gerald S. Merrithew au nom du secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et citoyenneté) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-54, Loi modifiant le Code criminel (réunion de chefs d'accusation) soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, je désire remercier tous les intervenants qui ont contribué à l'étude, à la rédaction et à toutes les étapes de ce projet de loi. Je remercie en effet